

Disclaimer

Droits d'image

En soumettant ou en téléchargeant la photo dans le cadre de ce défi photo, le participant accorde à Armacell le droit gratuit et exclusif d'utiliser tous les droits d'auteur et les droits connexes aux fins du défi (par exemple, téléchargement sur Internet, stockage et archivage de la photo, présentation de la photo, incorporation de la photo dans d'autres œuvres, etc.) ainsi qu'à l'utilisation par Armacell ou par des tiers et comprend en particulier le droit de rendre le contenu de l'utilisateur accessible au public sur la page Facebook de l'organisateur ou dans l'APP et de le modifier à cette fin. À cet égard, l'octroi comprend également l'autorisation pour Armacell de distribuer ou d'utiliser les droits de manière analogique et numérique sur le territoire national et à l'étranger, également dans le but de faire de la publicité pour les produits d'Armacell avec les données d'identification fournies par les participants sur n'importe quel site web d'Armacell, y compris ses canaux de réseaux sociaux, ou de les faire utiliser par des tiers. Le participant accorde à Armacell le droit d'éditer la photo afin que les ajustements nécessaires - en particulier éditoriaux - puissent être apportés à la photo dans le cadre des droits d'utilisation accordés.

Garantie et décharge de responsabilité

Le participant garantit expressément qu'il détient les droits d'auteur exclusifs sur la photo téléchargée dans le cadre du défi et qu'elle est libre de tout autre droit de tiers. Il est donc de la seule responsabilité du participant d'acquiescer les droits nécessaires sur l'image afin qu'elle puisse être téléchargée sur le compte Facebook et utilisée conformément aux droits concédés par les présentes. En règle générale, le participant ne possède les droits nécessaires que s'il a pris la photo lui-même ou s'il a obtenu les droits de tiers. Des droits de tiers peuvent également exister sur des objets représentés (par exemple, des œuvres d'art ou des bâtiments), de sorte que le consentement du détenteur des droits d'auteur est nécessaire. La clarification d'éventuelles exceptions à ces exigences de consentement relève de la seule responsabilité du participant.

Armacell n'est pas tenue de vérifier que les contenus fournis par le participant ne portent pas atteinte aux droits de tiers ; l'utilisation et le téléchargement de contenus qui enfreignent le droit civil et/ou pénal, qui sont susceptibles de dénigrer d'autres personnes, groupes de personnes ou entreprises, qui heurtent les sentiments religieux de tiers, et/ou qui sont préjudiciables aux mineurs, pornographiques, racistes, qui font l'apologie de la violence, qui incitent à la haine, qui heurtent ou violent de manière comparable les bonnes mœurs et/ou d'autres droits et obligations et d'autres conditions de Facebook, sont expressément interdits par Armacell. Armacell se réserve le droit, mais n'est pas obligée, de refuser ou de supprimer la publication de photos et/ou de commentaires qui ne respectent pas ces conditions et, le cas échéant, d'intenter une action en justice contre les personnes directement ou indirectement responsables de ces commentaires.

Si, contrairement à ce qui est prévu ci-dessus, le participant télécharge néanmoins un contenu dont il ne détient pas le droit d'auteur exclusif et que l'organisateur subit un préjudice juridique pour cette raison (exemple : demande de paiement ultérieur de droits de licence et/ou de dommages-intérêts, etc.), Armacell rejette toute responsabilité à l'égard du détenteur réel du droit d'auteur et se réserve le droit d'intenter une action en justice contre le participant. À cet égard, le participant indemnise Armacell ainsi que les tiers bénéficiaires de toutes les réclamations de tiers ainsi que des frais de défense juridique (par exemple, les frais de justice

et d'avocat) qui pourraient être réclamés à Armacell ou à un tiers bénéficiaire sur la base de la photo téléchargée.

Si le participant se rend compte ultérieurement qu'il a téléchargé un contenu dont il ne détient pas les droits d'auteur exclusifs, il doit en informer immédiatement Armacell. Pour ce faire, il doit envoyer un e-mail à info.de@armacell.com.

Le participant reconnaît que ce défi photo peut être promu via des réseaux sociaux tels que, en particulier, Facebook, mais aussi Twitter et Instagram (" Fournisseur de plateforme "), qui ne sont toutefois pas impliqués dans l'organisation ou la mise en œuvre de ce défi photo et ne l'ont pas parrainé, approuvé ou administré, et, à cet égard, libère le Fournisseur de plateforme de toute responsabilité.